

## Public concerné

## Prérequis

Directeurs d'établissements ou de services, directeurs ou responsables administratif et financier, comptables, contrôleurs de gestion, décideurs Cette formation ne nécessite pas de prérequis

## Objectifs

### Contexte

En décembre 2015, la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a profondément modifié les règles de tarification des EHPAD. Si certaines évolutions réglementaires se sont appliquées dès 2017, il faut attendre l'entrée dans le CPOM pour s'extraire du régime transitoire et que ce cadre rénové de tarification s'applique pleinement. Pour ces raisons, la conclusion du CPOM est une bonne occasion de faire le point sur la structure tarifaire et les modalités de financement des EHPAD. Objectifs :

- Maîtriser les particularités de la structure tarifaire ternaire
- Comprendre les règles de tarification propres à chacune des sections d'imputation tarifaire

## Programme

### La structure tarifaire ternaire des EHPAD

- Les sections d'imputation tarifaires relatives à l'hébergement, à la dépendance et aux soins

#### Dont :

Le calcul des dotations dépendance des EHPAD y compris l'hébergement temporaire et l'Accueil de jour

La tarification des résidents bénéficiaires de l'aide sociale et des résidents payants

- Leurs modalités de tarification
- Le mécanisme de perméabilité des sections tarifaires

### L'environnement EPRD/ERRD

- L'analyse financière et la capacité d'autofinancement
- La projection pluriannuelle
- L'affectation des résultats



- Les cadres normalisés et leurs annexes
  - L'annexe 4 : remplissage et enjeux
  - Le rapport financier de l'ERRD

## **Durée, effectifs**

3.5 heures.

12 stagiaires (capacité maximum).

## **Intervenant(s)**

Présentation des intervenants accessible via notre site : <https://www.uriopss-hdf.fr/formation>

## **Moyens pédagogiques et techniques**

Exposés théoriques

Utilisation de supports pour faciliter les échanges et les interactions.

Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

## **Modalités d'évaluation des acquis**

Évaluation des acquis en cours de formation

## **Matériel nécessaire pour suivre la formation**

Formation à distance qui demande un ordinateur avec connexion internet, caméra et micro

## Délais moyens pour accéder à la formation

Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).

Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin via le bulletin d'inscription et/ou à nous contacter en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires.

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.



**Référente Handicap** pour l'organisme de formation de l'Uriopss Hauts-de-France :

Martine BABELA : [m.babela@uriopss-hdf.fr](mailto:m.babela@uriopss-hdf.fr)

(Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis le site Internet)